

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

COMMUNE DE VIEILLEVIGNE

Par arrêté préfectoral n° 2023/ICPE/230 en date du 26 juin 2023, une consultation du public est prévue à la mairie de Vieillevigne, pendant une période de quatre semaines du lundi 28 août au vendredi 29 septembre 2023 inclus, portant sur la demande présentée par le GAEC DE L'ESSART en vue d'obtenir la régularisation et l'extension de l'élevage de vaches laitières.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du vendredi 11 août 2023, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Vieillevigne, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Vieillevigne, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.